

guide du master
diplôme d'état
d'architecte

2^e année
1er semestre
pfe session 1

Sommaire

Préambule - Organisation des études de master - Le PFE et le mémoire

Introduction, principes, groupes thématiques, soutenance

Documents à présenter au jury, procédure du dépôt du PFE à la bibliothèque

Organisation de la soutenance

Master Mention recherche

Dates importantes

Fiche de pré-inscription

Annexe 2 – Extraits des arrêtés du 20 juillet 2005

Groupes de PFE :

- Architecture et méditerranée - Entre mer et montagne : vivre et habiter en Corse, à l'ère de l'anthropocène
Virginie Picon-Lefebvre, Jérôme Habersetzer
- Blank page 2042
Bita Azimi, Augustin Cornet, Gabriel Pontoizeau
- Exploring the in-between ou slow train home
Paul Gresham, Luis Burriel-Bielza, Noël Dominguez
- Modernités en questions, territoires de projet
Béatrice Jullien, Emilien Robin, Françoise Fromonot, Roberta Morelli
- Paris, la ville oubliée
Aghis Pangalos

Contacts administratifs

Préambule

L'école Nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville conduit notamment au diplôme d'État d'architecte (ADE) conférant le grade universitaire de master ou de master mention recherche.

Ce cycle doit permettre à l'étudiant de maîtriser la conception d'un projet architectural et d'un projet urbain de manière autonome par l'approfondissement de méthodes et savoirs fondamentaux. L'étudiant doit savoir analyser de manière critique les processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Ce cycle doit préparer l'étudiant à la recherche en architecture et le sensibiliser aux différents modes d'exercices ou domaines professionnels que recouvre aujourd'hui la pratique de l'architecture.

Tout étudiant en Master doit s'initier à la recherche scientifique, c'est-à-dire au moins acquérir des méthodologies propres aux travaux de recherche. L'étudiant candidat à une mention recherche doit de surcroît approfondir sa préparation et sa recherche par des enseignements méthodologiques et complémentaires.

Le Master est conçu comme un parcours qui se conclut par le PFE.

Les étudiants peuvent s'inscrire dans les studios dont les offres s'adressent indifféremment aux étudiants du premier, second ou troisième semestre du cycle.

Organisation des études de Master

Elle est fondée sur :

- l'enseignement du projet (4 semestres),
- une réflexion théorique en séminaire basée sur une approche critique et historique des discours, des corps de doctrines,
- un enseignement de la construction aux 3 premiers semestres associé à l'enseignement du projet ; il traite des réponses qu'on peut apporter aux questions du moment : celles qui demeurent fondamentales comme la statique, la solidité, les fluides, le clos et le couvert... mais aussi les questions émergentes comme celles des nouveaux matériaux, de la qualité environnementale, de la durabilité des ouvrages etc.,
- un enseignement de l'histoire de l'architecture,
- des enseignements particuliers ou généraux, techniques ou théoriques optionnels.

Au 3^{ème} semestre, les studios se déroulent de façon à laisser aux étudiants le temps de s'investir dans leur recherche et dans la confection de leur mémoire qui doit obligatoirement être soutenu en fin de semestre.

Des enseignements optionnels sont proposés aux étudiants qui les choisissent en fonction des problématiques ou notions développées dans les -différents séminaires.

Le projet de fin d'études (PFE) et le Mémoire

Le sujet de PFE peut être énoncé sous forme d'une problématique et du choix d'un site. Le site pouvant être suffisamment grand pour être abordé selon plusieurs échelles.

Une commission des jurys renouvelée chaque année définit leurs compositions pour le mémoire et pour le projet, ainsi que les sujets et les problématiques du projet de fin d'études.

Le « mémoire » relatif à un des thèmes développés en séminaire, qui est le résultat d'un travail de recherche personnelle, est soutenu devant un jury unique comprenant des personnalités extérieures lors de sessions prévues à cet effet. Le « séminaire » dans lequel s'effectue ce travail personnel est un lieu de réflexion et d'approfondissement,

pluridisciplinaire et obligatoirement lié d'une manière ou d'une autre à des activités de recherche et/ou expérimentales capables de proposer à terme aux étudiants qui l'auront suivi des ouvertures vers le doctorat ou des filières de spécialisation.

Les étudiants souhaitant être inscrits en master « mention recherche » doivent se manifester auprès de l'un des enseignants de séminaire. Ils doivent également en informer le responsable du groupe de PFE.

Cette option/mention est l'une des conditions d'inscription en doctorat d'architecture qui n'est toutefois pas automatique puisqu'elle sera subordonnée à l'accord d'un directeur de recherche relevant d'une école doctorale accréditée.

Les étudiants qui auront obtenu l'accord d'un directeur de mémoire, enseignant-chercheur intervenant dans le séminaire, sont invités à faire leur stage de master dans une équipe ou un laboratoire de recherche agréé tel que l'IPRAUS. L'ensemble des séminaires et des groupes de PFE a vocation à assurer cet approfondissement, de manière différente selon les thématiques.

Pour permettre au jury de PFE mention « recherche » d'évaluer les capacités de l'étudiant, un membre de ce jury aura participé à la soutenance du mémoire dans le cadre du séminaire concerné et le projet, dont le directeur d'étude participera également au jury « mention recherche », sera soutenu devant le jury du PFE « généraliste ».

Ainsi le jury mention recherche pourra se consacrer à la vérification des prédispositions, qualités et méthodes de recherche du candidat en toute connaissance de cause.

Introduction

Principes

L'unité d'enseignement du dernier semestre du 2^{ème} cycle comprend la préparation d'un projet de fin d'études architectural ou urbain (PFE) qui doit permettre à l'étudiant de démontrer sa capacité à maîtriser avec autonomie la conception architecturale et à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation. L'accès au PFE est subordonné à la validation de l'ensemble des UE du cycle Master y compris celle comprenant le stage.

Le stage de master doit être effectué et validé avant l'entrée en semestre de PFE.

Le PFE est un travail personnel ; il s'inscrit dans les domaines d'études proposés par l'école.

L'étudiant choisit son directeur d'études parmi les enseignants architectes encadrant les groupes de projets.

À titre exceptionnel, 2 ou 3 étudiants peuvent traiter un même sujet.

Dans ce cas, outre la partie commune, chaque étudiant doit produire un travail individuel, identifiable. Le temps de PFE est incompatible avec un emploi salarié.

Les groupes thématiques de P F E

Les groupes pédagogiques de projets encadrés par des enseignants titulaires de l'école et qui ont été constitués après appel à candidature, proposent une ou plusieurs thématiques. Dans le cadre de l'un de ces groupes de projets, un étudiant a toutefois la faculté de proposer une problématique particulière aux responsables du groupe de PFE. Une présentation des groupes de projets est assurée trois mois avant le début du semestre de PFE.

La soutenance

Le jury

Le PFE fait l'objet d'une soutenance publique au sein de son unité d'enseignements.

Cette soutenance a lieu devant des jurys composés de 5 à 8 personnes dont un représentant du groupe de projet où l'étudiant est inscrit et qui ne peuvent siéger valablement qu'en présence de 5 membres, dont le représentant de l'unité d'enseignements où a été préparé le projet de l'étudiant et le directeur d'études de l'étudiant.

Cinq jurys (au maximum) peuvent être organisés à chaque session.

Deux membres de chaque jury doivent également être membres d'un ou plusieurs autres jurys. Chaque jury comporte 5 catégories de membres :

- le directeur d'études,
- un représentant de l'unité d'enseignement où le travail a été préparé,
- un ou deux enseignants d'autres unités d'enseignements de l'école,
- un ou deux enseignants extérieurs de l'école dont au moins un d'une autre école,
- une ou deux personnalités extérieures, françaises ou étrangères.

Les membres du jury en provenance de l'école du candidat doivent être habilités par celle-ci à encadrer le projet de fin d'études.

Chaque jury doit comprendre une majorité d'architectes. Parmi les membres du jury doit figurer au moins un enseignant-chercheur titulaire d'une habilitation à diriger les recherches. Pour chaque candidat, le jury désigne en son sein un rapporteur qui ne peut être ni le directeur d'études ni, s'il s'agit d'un approfondissement à la recherche, le directeur de mémoire.

Lorsque l'étudiant a choisi d'approfondir sa préparation à la recherche par des enseignements méthodologiques et complémentaires dont le descriptif figurera sur son diplôme d'architecte, il doit soutenir à nouveau (cf. paragraphe in fine) et en même temps son mémoire et son projet de fin d'études, devant un jury comprenant le directeur de mémoire et au moins 3 docteurs et 2 titulaires d'une habilitation à diriger les recherches.

Les documents à présenter au jury

Le PFE comporte des documents graphiques et des pièces écrites :

- les documents graphiques doivent rassembler un éventail des échelles d'études codifiées, allant du contexte d'implantation au détail de construction (du 1/1000 au 1/20) dont le dosage est contrôlé par le directeur d'études,
- la notice remise avant la soutenance comporte :
 - . un programme (destination des lieux, nombre et quantités d'espaces requis), le terrain et le contexte d'implantation, l'ensemble pouvant être original ou repris d'un concours ou d'un programme institutionnalisé,
 - . une rédaction des intentions du candidat (interprétation du programme, parti architectural),
 - . un descriptif qualitatif sommaire (composition des ouvrages).

Procédure de dépôt du PFE à la bibliothèque

Vous devrez remettre à la bibliothèque :

- une clé USB composée de 3 éléments :
 - 1 fichier PDF
 - 1 fichier .doc
 - 1 dossier image
- un contrat de cession de droits d'auteur

Le fichier PDF constitue le résultat de votre travail et sera mis en ligne en fonction des droits accordés.

Le fichier .doc sert de base à la constitution de la notice du PFE sur le portail ArchiRès et du catalogue des PFE publié par l'école chaque année.

Les éléments du dossier image servent aux illustrations du catalogue des PFE.

Dénomination commune des fichiers PDF et .doc :

PFE_2024janvier_NOM_Prenom

ou

PFE_2024juin_NOM_Prenom

Ne pas accentuer les mots.

• **Le fichier PDF**

Le travail d'un étudiant ou le travail strictement commun fait par plusieurs étudiants doit faire l'objet d'un seul fichier.

Le fichier PDF comporte dans l'ordre :

- la 1re page sur laquelle doit figurer
 - Le titre du PFE
 - Le nom de l'étudiant
 - Le nom du groupe de PFE
 - Le nom des enseignants du groupe de PFE
 - Le nom de l'école
- la présentation de votre PFE : intentions, stratégie, interprétation du programme, point de vue sur le site d'intervention, objectif architectural etc.
- des panneaux de rendus
- des photos de maquettes

Procédure technique :

- Le PDF doit être au format A4 avec une résolution de 72 dpi.
- Pour alléger le poids des documents, bien veiller au redimensionnement des éléments composant le PDF. Le format et la résolution des panneaux, des photos de maquettes et de tout document graphique devront être réduits au préalable avec l'aide d'un logiciel de retouche d'image. Ne pas alourdir le poids du fichier avec une image surdimensionnée.
- Par précaution, il est recommandé d'ajuster les paramètres du fichier au moment de l'impression PDF, que ce soit sur Indesign ou sur Acrobat Pro, en définissant sa résolution, ainsi que son format.

• **Le fichier .doc**

Le fichier .doc comporte :

- le résumé du PFE en 1500 à 2000 signes (espaces compris) maximum (entre 15 et 20 lignes). Il s'agit d'un résumé de votre travail, qui ne doit reprendre en aucun cas l'intégralité de la présentation faite sur le fichier PDF.
- une liste de mots-clés (maximum 10) représentatifs du contenu du projet.

• **Le dossier image**

Le dossier image comporte :

- 5 visuels à hiérarchiser par ordre d'importance au format TIFF haute définition (300 dpi) minimum et pdf ou Illustrator pour les images vectorielles

Dénomination commune des images .TIFF ou .AI ou .pdf :

PFE_2024janvier_NOM_Prenom_Numéro hiérarchique de l'illustration

ou

PFE_2024juin_NOM_Prenom_Numéro hiérarchique de l'illustration

- légende des images dans un fichier .doc séparé

• **Le contrat de cession de droits d'auteur**

Le contrat de cession de droits d'auteur doit être signé au moment du dépôt du PFE. En fonction des droits accordés, le PFE sera mis en ligne sur le portail ArchiRès.

Le dépôt du PFE est obligatoire. Aucune attestation de diplôme ne sera délivrée sans le dépôt de votre PFE à l'école.

Organisation de la soutenance

- Il y a deux périodes de soutenances par an (mois de juin et de janvier) d'une durée d'une semaine,
- La soutenance dure environ 45 minutes : 15 à 20 minutes de présentation, 20 minutes de questions posées par le jury et d'échanges avec le candidat,
- Pré Jury : un pré jury informera l'étudiant un mois avant le jury final de sa capacité à soutenir son PFE.

Master mention recherche

Si l'étudiant choisit d'approfondir sa préparation à la recherche par des enseignements méthodologiques ou fondamentaux complémentaires, il soutiendra son master devant un jury spécifique composé : du directeur de mémoire, de trois docteurs et de trois titulaires d'une habilitation à diriger une recherche. Le jury se prononce sur les travaux scientifiques et les spécificités du parcours.

L'ensemble des séminaires et des groupes de PFE a vocation à assurer cet approfondissement, de manière différente selon les thématiques.

Les étudiants souhaitant être inscrits en master « mention recherche » doivent se manifester auprès de l'un des enseignants de séminaire. Ils doivent également en informer le responsable du groupe de PFE.

Cette option/mention est l'une des conditions d'inscription en doctorat d'architecture qui n'est toutefois pas automatique puisqu'elle sera subordonnée à l'accord d'un directeur de recherche relevant d'une école doctorale accréditée.

Les étudiants qui auront obtenu l'accord d'un directeur de mémoire, enseignant-chercheur intervenant dans le séminaire, sont invités à faire leur stage de master dans une équipe ou un laboratoire de recherche agréé tel que l'IPRAUS.

Pour permettre au jury mention « recherche » d'évaluer les capacités de l'étudiant, un membre de ce jury aura participé à la soutenance du mémoire dans le cadre du séminaire concerné et le projet, dont le directeur d'étude participera également au jury « mention recherche », sera soutenu devant le jury du PFE « généraliste ». Ainsi le jury mention recherche pourra se consacrer à la vérification des prédispositions, qualités et méthodes de recherche du candidat en toute connaissance de cause.

Vade-mecum pour la soutenance du PFE - Mention Recherche

Le PFE est le point d'orgue du second cycle des études d'architecture qui doit permettre à l'étudiant :

1. De maîtriser :

- une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture,
- la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux,
- la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

2. De se préparer :

- aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ;
- à la recherche en architecture, (art 4 de l'arrêté du 20 juillet 2007).

Tout étudiant en master doit s'initier à la recherche scientifique c'est-à-dire au moins acquérir des méthodologies propres aux travaux de recherche.

L'étudiant candidat à une mention recherche doit de surcroît approfondir sa préparation et sa recherche par des enseignements méthodologiques et complémentaires.

En conséquence, que va vérifier un jury (master mention recherche) ?

- que les qualités de fond et de forme du mémoire de recherche démontrent des capacités à développer une recherche ultérieure : délimitation de l'objet d'étude, définition d'un questionnement, formulation d'une problématique et des hypothèses, construction d'un corpus et d'une méthode. Capacité à structurer, argumenter et communiquer sa pensée par un écrit et par les moyens graphiques nécessaires.
- que le futur architecte maîtrisera la conception d'un projet d'architecture et sera capable d'en assumer les responsabilités consécutives.

- que le futur chercheur est capable de mener de manière autonome un travail poussé de réflexion.

Ces qualités peuvent également transparaître dans le projet de fin d'études lui-même.

La soutenance pour la mention recherche s'effectue en 2 temps :

1^{er} Soutenance du PFE « généraliste » après soutenance du mémoire en jury de séminaire dans le groupe retenu,

2^e Soutenance supplémentaire pour la mention recherche : présentation préparée et structurée d'une durée de 15 à 20 minutes suivie de questions.

L'étudiant exposera au jury sa démarche de chercheur à travers la réalisation de son mémoire, de ses autres expériences de recherche (stage en laboratoire de recherche, séminaire...) et motivera son choix auprès du jury.

Les dates importantes

Session de janvier 2025

- Jury du 27 au 31 janvier 2025

Au terme de leur PFE, les lauréats doivent remettre, à la Bibliothèque, une version numérique sur clé USB ou CD composée de trois fichiers (PDF, Doc et Image) - Cf. pages 2 et 3 - (La date de dépôt vous sera communiquée ultérieurement).

La délivrance du diplôme sera subordonnée à la remise de ce document.

**FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION EN GROUPE DE PFE-SEMESTRE 1
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025**

Merci de renseigner tous les champs, c'est obligatoire. Aucune fiche ne sera acceptée par email
Fiche à déposer **au service des études ou sur le lien ci-dessous avant le 2 juillet 2024**

https://parisbellevillearchi.fr-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/service_etudes2024_paris-belleville_archi_fr/EnGx9sWvhl1CklOxm7TnUNUBDDzibu42QpldGkos7HaXxw

N° Étudiant _____

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Email :

IMPORTANT

Avant d'intégrer le semestre de PFE vous devez :

- 1) Avoir soutenu et validé votre mémoire avant le **6 septembre 2024**
- 2) Avoir validé votre stage par un rapport, pour ceux qui ont déjà réalisé le stage. La note doit être remise avant le **17 juillet 2024**. Sauf pour les étudiants en stage durant l'été, note avant le début du pfe c'est-à-dire le 16 septembre.

Choix 1 : Groupe de PFE : _____

Directeur d'études : _____

Motivation du choix 1 (obligatoire)

Choix 2 : Groupe de PFE : _____

Directeur d'études : _____

Motivation du choix 2 (obligatoire)

Veuillez renseigner ces champs (obligatoires)

Avez-vous soutenu votre mémoire Oui ☐ Non ☐

Date de soutenance **prévue (obligatoire)** : _____

Quel est votre directeur de mémoire : _____

Votre stage est-il validé par une note : Oui ☐ Non ☐, dans le cas contraire, vous devez avoir une note de rapport de stage dans les délais fixés au dos de cette page

Date _____

Signature _____

Lien du livret : <https://www.paris-belleville.archi.fr/formations/master/>

Rentrée des groupes de pfe, semaine du 16 septembre 2024

Annexe 2

Extraits des arrêtés du 20 juillet 2005

Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture

Titre II – Chapitre 1^{er}

Cycle conduisant au diplôme d'État d'architecture

Art. 19 – L'unité d'enseignement du dernier semestre comportant la préparation du projet de fin d'études répond à une double finalité : elle s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement du projet dispensé tout au long de la formation et est également le lieu de préparation du projet de fin d'études.

Le projet de fin d'études consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation. Il équivaut à environ 200h de travail personnel sur un semestre et doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, à mettre en oeuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation.

Le projet de fin d'études est un travail personnel. Il s'inscrit dans les domaines d'études proposés par l'école. L'étudiant choisit son directeur d'études parmi les enseignants du domaine d'études correspondant à son sujet. A titre exceptionnel, deux ou trois étudiants peuvent traiter collectivement un même sujet. Dans ce cas, outre la partie commune, chaque étudiant doit produire un travail individuel identifiable.

Ce projet de fin d'études fait l'objet d'une soutenance publique au sein de l'unité d'enseignement dans les conditions définies à l'article 34 du présent arrêté.

Titre III – Chapitre 2

Conditions de délivrance du diplôme d'Etat d'architecte

Art. 34 – La soutenance publique du projet de fin d'études de l'unité d'enseignement définie à l'article 19 du présent arrêté équivaut à dix crédits européens non compensables en plus des crédits attachés à l'unité d'enseignement où elle se situe.

Elle a lieu devant des jurys composés de six à huit personnes et qui ne peuvent siéger valablement qu'en présence de cinq de leurs membres dont le représentant de l'unité d'enseignement où a été préparé le projet de l'étudiant et le directeur d'études de l'étudiant.

Les jurys sont au nombre maximum de cinq par école. Deux membres de chaque jury doivent également être membres d'un ou plusieurs autres jurys.

Chaque jury comprend cinq catégories de membres :

- un représentant de l'unité d'enseignement où a été préparé le projet de l'étudiant ;
- le directeur des études de l'étudiant ;
- un à deux enseignants de l'école d'autres unités d'enseignement ;
- un à deux enseignants extérieurs à l'école, dont au moins un d'une autre école d'architecture ;
- une à deux personnalités extérieures.

La majorité des membres de chaque jury, enseignants ou non, doit être composée d'architectes. Parmi les membres du jury doivent figurer au moins un enseignant chercheur titulaire d'une habilitation à diriger les recherches.

Dans le cas défini au deuxième alinéa de l'article 17 [cas des étudiants choisissant d'approfondir leur préparation à la recherche par des enseignements complémentaires] ci-dessus, le jury comprend le directeur de mémoire de l'étudiant, au moins trois titulaires d'un doctorat, et deux titulaires d'une habilitation à diriger les recherches ou

enseignants de rang équivalent. Le jury se prononce sur la qualité des travaux scientifiques présentés et des spécificités du parcours de l'étudiant.

Pour chaque candidat, le jury désigne en son sein un rapporteur qui ne peut être ni le directeur d'études, ni le directeur de mémoire de l'étudiant dans le cas défini au deuxième alinéa de l'article 17 ci-dessus.

Le candidat peut proposer qu'une personnalité de son choix, validée par le jury participe aux débats sans voix délibérative.

Le projet de fin d'études et l'ensemble des pièces écrites et graphiques qui le constituent font l'objet d'un document facilement communicable et conservé par l'école.

Arrêté du 20 Juillet relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture

Art. 6 – La liste des directeurs d'études du projet de fin d'études du cycle conduisant au diplôme d'Etat d'architecte sont établies sur proposition du conseil chargé des études et validées par le conseil d'administration de l'établissement.

Art. 16 – Le projet de fin d'études et sa soutenance, tels que définis aux articles 19 et 34 de l'arrêté du 20 juillet 2005 susvisé relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'étu-des en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master, ainsi que le mémoire, tel que défini aux articles 18 et 33 du même texte, valent des crédits européens non compensables.

Projet de Fin d'Études semestre 1 Architecture et méditerranée - Entre mer et montagne : vivre et habiter en Corse, à l'ère de l'anthropocène

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code	PFE S1
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	oui		

Responsables : M. Habersetzer, Mme Picon-Lefebvre

Objectifs pédagogiques

Le PFE « Architecture et Méditerranée » ambitionne de faire émerger des projets situés dans l'espace méditerranéen et engagés face aux défis écologiques, politiques et sociologiques du dérèglement climatique. Après Sfax, Tétouan, Beyrouth, Sète et La Seyne-sur-Mer, le PFE 2024-2025 portera à nouveau sur la commune de Porto Vecchio en Corse.

A Porto-Vecchio dans le sud-est de l'île, l'enjeu sera de concevoir des projets qui répondent aux problématiques environnementales, politiques et sociales sans pour autant mettre de côté les questions architecturales et urbaines. Il s'agira dans un premier temps de définir des approches s'appuyant sur le diagnostic de la charte architecturale et paysagère récemment adoptée par la commune. Les habitants, au nombre de 12 000, vivent dans un territoire très vaste situé entre mer et montagne, qui accueille environ 60 000 vacanciers durant la saison estivale. Certains villages sont devenus des cités d'été, d'autres conservent quelques commerces et équipements, d'autres encore sont entièrement vides l'hiver car ils accueillent principalement des vacanciers et des résidences secondaires.

La question n'est pas de produire des œuvres isolées mais au contraire de se confronter à des situations existantes parfois très génériques auxquelles on cherchera à apporter des réponses spécifiques. Il faudra cependant tenir compte de la nécessité d'imaginer des évolutions futures tout en recherchant des qualités et des ambiances propres à ces villages et à leurs conditions climatiques et géologiques comme à la topographie spécifique des lieux.

Par ailleurs, s'il s'agira d'intervenir sur l'espace public, un bâtiment existant, ou encore de proposer un ou plusieurs bâtiments nouveaux dans un de ces villages situés en périphérie du centre, il ne s'agira pas seulement de chercher à les améliorer de manière fonctionnelle ou d'intégrer un meilleur niveau de performance énergétique et de mesurer l'impact écologique des matériaux utilisés lors de la construction, mais de concevoir le projet architectural et urbain à l'aide des outils acquis par l'étudiant au cours de sa formation. C'est à dire en utilisant des concepts architecturaux et des moyens et des techniques de conception et de représentation comme la maquette et le dessin, le croquis pour décrire la réalité des situations. Il faudra faire des relevés sur place à la main, des croquis, des maquettes d'étude pour donner forme aux premières intentions comme pour imaginer et présenter le projet final.

On partira de situations identifiées sur place par les enseignants au moyen de la charte architecturale et paysagère adoptée par la commune comme supports intéressants d'une intervention publique. En prenant en compte le diagnostic et les résultats des concertations avec les habitants menés sous l'égide de la commune, les étudiants proposeront la création d'un espace public, d'un petit équipement et/ou de logements neufs destinés principalement aux habitants et éventuellement aux employés saisonniers. On testera les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) à l'étude dans le PLUI en cours de réalisation.

Les OAP visent à définir les intentions et les orientations qualitatives sur un secteur ou des dispositions thématiques concernant par notamment la mise en valeur des paysages et du patrimoine.

Pour programmer ces espaces et ces bâtiments, il faudra prendre en compte les besoins des habitants tels qu'ils sont identifiés par la commune. Le PFE se déroulera en relation étroite avec la mairie, l'adjointe au paysage et au patrimoine, Nathalie Apostolatos et l'architecte-urbaniste conseil de la commune, Marie-Jo Pellegri.

Chaque situation sera prise en charge par trois ou quatre étudiants de manière collective afin de pouvoir réaliser rapidement sur place une analyse des ambiances, des qualités, des défauts, des potentialités paysagères et architecturales, des matériaux, des couleurs, des clôtures, de la végétation etc.

Après validation de cette approche, chaque étudiant prendra en charge une partie du projet global. Si plusieurs étudiants veulent travailler sur le même objet des propositions alternatives pourront être proposées.

Contenu

Le PFE « Architecture et méditerranée » est organisé en trois temps :

1. Une approche globale (pendant 4 semaines)

Dans un premier temps, après des recherches à Paris, chaque site est exploré sur place au cours d'un séjour d'environ 8 jours par un groupe pour envisager une proposition globale en s'appuyant sur les analyses existantes et sur le diagnostic.

Il s'agit de saisir les enjeux du site du point de vue du paysage et de l'architecture, les imaginaires, afin de définir les principes de l'intervention architecturale et d'esquisser le raisonnement du projet de PFE, (pour qui, pourquoi comment).

Et enfin d'énoncer quelles sont les caractéristiques culturelles et socio-économiques à prendre en compte.

2. Une esquisse et un avant-projet (pendant 8 semaines)

Faire une esquisse du projet dans sa relation au territoire, au lieu, au bâti existant.

Cette étape implique la production de plusieurs modes de représentation, maquette d'étude à plusieurs échelles, dessins à la main ...

Parallèlement, les étudiants s'intéresseront aux ressources locales en matériaux, aux savoirs faire techniques.

Ils peuvent situer leur esquisse vis à vis des références trouvées localement ou dans l'histoire de l'architecture méditerranéenne.

Une fois l'esquisse validée, un avant-projet sera dessiné selon les moyens de représentations conventionnels (plan de masse, plan des niveaux 1/50, coupes que le site et sur les bâtiments, perspectives), évaluation de l'économie du projet.

Cette deuxième étape est évaluée par un jury comprenant 1 enseignant de l'école en plus des deux directeurs d'étude et d'un ou deux invités, l'architecte conseil et l'urbaniste de la commune sont invités.

3. La finalisation du projet (pendant 4 semaines)

Il s'agira de finaliser le projet par la mise au point de la maquette, par le dessin conventionnel selon les échelles apprises à l'école et par un texte décrivant les enjeux, les choix architecturaux et techniques qui précise les références choisies du projet architectural. Ce document écrit et illustré devra être préparé et envoyé 15 jours avant le jury à ces membres. Il résumera le processus de conception, les résultats de l'analyse du terrain et des demandes en termes d'usage et de fonctionnalités, les potentialités techniques et les ressources locales, les imaginaires convoqués, les choix architecturaux et urbains, les matériaux et les techniques mises en œuvre...

Mode d'évaluation

Le jury final jugera de la cohérence du projet en regard du sujet proposé cette année. La qualité des documents présentés, la clarté de la présentation et des arguments énoncés seront pris en compte.

Travaux requis

On attend des étudiants des propositions conceptuelles, un positionnement vis à vis de l'existant mais aussi vis à vis de la culture architecturale contemporaine. Le projet devra montrer la maîtrise des échelles emboîtées, de l'échelle territoriale à celle du détail. Les étudiants devront prendre en charge les enjeux écologiques aux différentes échelles en prenant en compte les questions d'orientation, de construction et de structure, de gestion de l'eau et de l'énergie. Ils devront argumenter leurs choix en matière architecturale en se référant aux constructions vernaculaires ou savantes de la culture architecturale en particulier celles propres aux régions du pourtour méditerranéen et celles de la commune de Porto Vecchio. Des références d'architecture seront commentées et présentées par les enseignants au cours des corrections.

Nous attendons également des étudiants qu'ils prennent en charge une réflexion sur les coûts du projet pour raisonner en coût limité, en « économie faible » en ce qui concerne le chantier comme les coûts de chauffage ou de rafraîchissement en tirant parti par exemple des vents dominants et des écrans végétaux du bâti existant. A l'intérieur des bâtiments, la question des flux d'air sera prise en compte de manière à proposer un confort d'usage. A l'échelle du site du projet global, on utilisera les microclimats, les zones d'ombres ...

En ce qui concerne les matériaux, on privilégiera les matériaux biosourcés, les circuits courts et les qualifications présentes sur place de manière à minimiser l'impact carbone des projets.

Voyage 26 septembre au 5 octobre 2024

Destination : La commune de Porto-Vecchio en Corse.

L'objectif pédagogique consiste à inciter les étudiants et les étudiantes à comprendre la structure du paysage existant comme ses dynamiques et ses évolutions en cours et à réfléchir à la manière dont l'architecture peut dialoguer avec cet existant à différentes échelles.

Bibliographie

Ravéreau A. Le M'zab, une leçon d'architecture Sindbad 1981, Actes sud 2003

Ravéreau A , L'atelier du désert, Éditions Parenthèses, novembre 2003

Pauly D., Barragan « L'espace et l'ombre, le mur et la couleur » Birkhäuser, 2002, participation pour les recherches et les documents photographiques de Jérôme Habersetzer.

Bonillo J-L., ed. , Domus Mare Nostrum Habiter le mythe Méditerranéen,Toulon, Hôtel des arts, 2014

Picon-Lefebvre Virginie, La Fabrique du bonheur, Marseille, Parenthèses, 2019.

Disciplines

- **Théorie et pratique du projet architectural**
 - Conception et mise en forme
 - Structures, enveloppes, détails d'architecture
 - Insertion dans l'environnement urbain et paysager
 - Réflexions sur les pratiques
- **Théorie et pratique du projet urbain**
 - Processus et savoirs
 - Approches paysagères, environnementales et territoriales

Projet de Fin d'Études semestre 1 Blank page 2042

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code	PFE S1
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	oui		

Responsables : M. Cornet, Mme Azimi-Calori

Autre enseignant : M. Pontoizeau

Objectifs pédagogiques

Si l'on en croit Arnaud Villani dans son texte « Continuité et virtualité chez Deleuze », 'Un grand philosophe est un penseur qui pense non pas seulement du nouveau, mais aussi de nouveau. Que signifie 'penser de nouveau' ? Par exemple, Bergson est un vrai philosophe, parce qu'il considère le temps comme porteur non de décadence mais de mûrissement.' Pour réfléchir à la portée de ces lignes, on pourrait remplacer le terme "philosophe" par "architecte".

BLANCK PAGE 2040

Architecte est un métier à forte inertie : jusqu'à 40 ans on est un « jeune architecte ».

On sait que ce sont les architectes diplômés en 2020 qui devront trouver des solutions aux problématiques du monde de 2040.

Si les études d'architecture se déroulent en 5 ans, la formation des architectes se prolonge bien au-delà du PFE en suivant le fil des préoccupations de chacun. Or ce temps long de maturation à l'échelle d'un individu est corrélé avec l'urgence de repenser de fond en comble nos manières d'habiter le monde dans les 20 prochaines années.

Aujourd'hui, la plupart des étudiants en architecture ont une ambition forte de comprendre les enjeux environnementaux. Leur engagement politique, sociétal et idéologique traduit leur envie de trouver un (ou : d'assumer leur) rôle à jouer dans le futur, à travers leur formation et leur savoir acquis. Ils placent la question écologique au centre de leurs problématiques, s'interrogent sur la temporalité du devenir des choses bâties et se préoccupent de la relation entre les éléments : le sens de l'édifice projeté doit se justifier au regard de l'environnement - parfois sans grande indulgence pour la beauté d'une architecture. Le moment du PFE est une occasion rare pour les étudiants de mettre leurs apprentissages au service d'un positionnement critique sur le monde contemporain. Ce studio de PFE, en postulant une réflexion prospective, cherche à conduire les étudiants à formuler une problématique susceptible de guider leur développement futur en formulant, à travers la mise en forme d'un projet, une question précise qui interroge le monde à venir.

Contenu

A/ Problématique

L'espace et le temps

La notion de progrès s'est déplacée et, au cœur du bouleversement, la temporalité est un paradigme de projet au même titre que l'espace. Considérer que la planète est désormais un village, donc que l'espace se contracte. À l'inverse, pourquoi ne pas dilater le temps par le projet et questionner le temps d'aujourd'hui ? Répondant à cette question générale : « dans quel monde voulons-nous vivre dans 20 ans ? » les étudiants construisent une problématique adossée à un territoire, nourrie d'une enquête documentée et d'arpentages. Chaque situation devra être analysée, en mettant en lumière les enjeux politiques, sociaux, écologiques. Les questions étant formulées par les étudiants, ces recherches variées peuvent être menées de façon individuelle ou collective au grès des convergences des préoccupations.

B/ Clé d'entrée dans le projet

Mise en forme et composition Il conviendra, dans tous les cas, que la question portée par l'étudiant aboutisse à une réponse architecturale, paysagère, ou urbaine, dessinée et maîtrisée. Elle devra mettre en cohérence la matière essentielle de la conception architecturale et urbaine du projet : programme, structure, lumière, distribution, matérialité, climat, pensée, ... En parallèle des recherches de projet, il sera demandé à chaque étudiant de choisir et de présenter un projet ou un bâtiment issu de l'histoire de l'architecture en partageant son analyse sur la mise en forme et la composition de celui-ci. Il s'agira d'utiliser ce regard pour construire des projets conscients de leurs modes de compositions mais au service d'intentions issues de la problématique.

C/Outils et méthodes comme moyens

Le choix des outils (vidéos, graphes, schèmes, maquettes, ...) et de la méthode de travail (linéaire ou prismatique) sont contextuels à la problématique posée et sont à définir avec l'étudiant au regard de ce qui doit être porté en réflexion pour faire émerger le projet en construction. Tout le long du semestre il convient que la démarche soit exploratoire, l'étudiant devant inscrire celle-ci dans un systématisme laborantin de tests et de mises en doute.

Mode d'évaluation

Les enseignants sont présents pour réfléchir avec lui autour de la question posée, tout en aidant à la faire émerger :

- Disciplines Théorie et pratique du projet urbain,
- Processus et savoirs Approches paysagères, environnementales et territoriales,
- Théorie et pratique du projet architectural,

- Conception et mise en forme : structures, enveloppes, détails d'architecture,
- Insertion dans l'environnement urbain et paysager,
- Réflexions sur les pratiques.

Des jurys intermédiaires seront organisés au cours du semestre pour valider les avancements de chacun. Le jury final reprendra le travail du semestre sous une forme choisie par l'étudiant et validée par les enseignants.

Travaux requis

L'étudiant est au centre de sa démarche, et ce du début jusqu'à la fin. Il construit son histoire de projet et met ainsi en place les enjeux d'un projet possible en démontrant sa capacité à assembler toutes les composantes du projet, dans une réflexion construite, personnelle, engagée politiquement et socialement, dans le cadre culturel de la discipline architecturale et urbaine. Le projet se construit ainsi à partir d'une pensée consciente, partant d'un objectif prédéfini

Bibliographie

Jean-Jacques ROUSSEAU - Le contrat social

Jane AUSTEN – Raison et sentiments

Fernand POUILLON - Les pierres sauvages

J.G. BALLARD – La trilogie de béton

Colin ROWE - Collage city

Robert VENTURI – Complexity and contradiction in architecture.

Julien GRACQ – La forme d'une ville

Kenneth FRAMPTON – Studies in tectonic culture

Livio VACCHINI - Capolavori

Fernand BRAUDEL – La méditerranée

Michel SERRES – Le contrat naturel

Giorgio AGAMBEN - Qu'est-ce que le contemporain ? - Qu'est-ce qu'un dispositif ?

Jean-Christophe BAILLY – Le dépaysement

Bruno LATOUR – Enquête sur les modes d'existence

Les films de David CRONENBERG, Chris MARKER, Stanley KUBRICK,

La règle du jeu de Jean RENOIR, La grande Bouffe de Marco FERRERI, le charme discret de la bourgeoisie de Luis BUNUEL

Disciplines

- **Théorie et pratique du projet architectural**
 - Conception et mise en forme
 - Structures, enveloppes, détails d'architecture
 - Insertion dans l'environnement urbain et paysager
 - Réflexions sur les pratiques
- **Théorie et pratique du projet urbain**
 - Processus et savoirs
 - Approches paysagères, environnementales et territoriales

Projet de Fin d'Études semestre 1
Exploring the in-between ou slow train home

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code	PFE S1
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	oui		

Responsables : M. Burriel-Bielza, M. Dominguez-Truchot, M. Gresham

Objectifs pédagogiques

Ce studio s'intéresse à l'idée de l'architecture en tant que dispositif temporel, un point d'articulation entre temps, lieu et mémoire. Il porte sur la nécessité d'élaboration d'une position critique dans la pratique de l'architecture, afin de générer une prise de position propre à chacun qui se matérialise en un projet de fin d'études.

Contenu

Tout projet architectural s'inscrit à différentes échelles de temporalité, qui ne sont pas distinctes mais se chevauchent et se contiennent l'une l'autre :

- Temps perceptif (mesuré en millisecondes ou en secondes : échelle infinitésimale, présence, perception, sensation)
- Temps cinétique (mesuré en secondes ou en minutes : temps du mouvement, du regard, de l'attente, de la découverte)
- Temps d'usage (mesuré en minutes ou en heures: temps de l'action, de l'utilisation, de l'apprentissage, de la compréhension)
- Temps d'appropriation (mesuré en jours ou en semaines: temps de l'installation, de l'habitation, de l'adaptation, de l'habitude)
- Temps météorologique (mesuré en mois ou en années : phénomènes de patine, de vieillissement, de dégradation, de résistance)
- Temps urbain (mesuré en années ou en décennies : mécanismes d'intégration, de mutation, de fusion, d'obsolescence, de permanence)
- Temps historique (mesuré en décennies ou en siècles : inscription dans la mémoire collective, l'histoire, l'imaginaire)

Au-delà de ces domaines plus ou moins quantifiables, l'architecture est confrontée à des manifestations du temps sur des plans plus insaisissables (temps métaphysique / temps intime / temps psychologique...) – sur lesquels elle agit et qu'elle peut donc interroger.

Avant d'être d'ordre théorique ou rhétorique, le rapport de l'architecture au temps est d'abord un lien concret, vérifiable empiriquement et sensoriellement au travers de phénomènes comme l'usage, l'atmosphère, la permanence, la mémoire du lieu, l'appropriabilité, la présence...

Le temps qui nous intéressera ici ne sera donc pas une donnée d'ordre purement physique et objectif, mais plutôt un phénomène sensible capable de susciter émotion, imagination, réaction, questionnement critique, etc.

Les disciplines explicitement temporelles (musique, théâtre, cinéma entre autres) peuvent aider à porter des regards obliques sur la conception architecturale, afin d'y saisir l'importance du facteur temps et d'y assumer sa mise en jeu et sa manipulation, au même titre que les outils fondamentaux (l'espace, la lumière, l'ordre, la structure, la matérialité, la typologie, la fonctionnalité, la mesure, l'échelle).

La forme, le langage architectural, la manipulation de la lumière, la matérialité du corps bâti, l'ordre spatial... ne sont pas ici considérés comme des fins en soi, mais comme des moyens de tisser un réseau de liens entre différentes temporalités ; c'est au niveau de ce réseau que se situe le sens du processus de conception architecturale.

Les étudiants seront encouragés à développer les projets autour de cette question de la temporalité par leur choix de site et de contenu, et de le nourrir par une démarche conceptuelle.

Localisation

Le territoire de recherche et d'investigation proposé aux étudiants se situe a priori sur les endroits de statut incertain, délaissés, délabrés, ou de friche, des zones interstitielles abordant les tracés d'infrastructure ou d'autres lieux à caractère singulier, paradoxal, ou improbable, e.g., voies de transport routière ou ferroviaires, réseaux électriques, canaux, centres commerciaux etc.

Disciplines

- **Théorie et pratique du projet architectural**
 - Conception et mise en forme
 - Structures, enveloppes, détails d'architecture
 - Insertion dans l'environnement urbain et paysager
 - Réflexions sur les pratiques
- **Théorie et pratique du projet urbain**
 - Processus et savoirs
 - Approches paysagères, environnementales et territoriales

Projet de Fin d'Études semestre 1 Modernités en questions, territoires de projet

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code	PFE S1
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	oui		

Responsables : M. Robin, Mme Jullien

Autres enseignants : M. Albrecht, Mme Fromonot, Mme Morelli

Objectifs pédagogiques

Dans un contexte marqué par l'accélération des processus d'urbanisation et l'intensification des changements globaux associés, les pratiques de l'architecture sont bousculées. Entre les injonctions pour une « transition écologique » qui aboutissent souvent à des politiques reconduisant des réflexes dont on cherchait à se débarrasser (modèles productivistes, la normalisation et standardisation des modes de production du cadre bâti...) et les pratiques alternatives qui restent marginales, de nouvelles voies sont à tracer. Le PFE est une occasion de construire une posture critique face aux controverses qui traversent l'architecture dans ce tournant sociétal, un moment intense et libre de recherche par le projet.

Conçu comme un laboratoire, ce studio propose de reprendre le problème à la racine en revenant sur la définition, les productions, les paradoxes et l'avenir de la « modernité », puisque les crises environnementale et sociale contemporaines sont des conséquences de son triomphe planétaire. Nous tenterons ainsi de reconsidérer la place de nos champs de compétence dans les mutations en cours et de réfléchir au renouvellement de nos outils de pensée et d'action, en adossant cette investigation à un lieu spécifique et à son histoire.

Contenu

Urbino, un laboratoire

Avec son histoire urbaine singulière, Urbino offre un espace physique et intellectuel idéal pour cette exploration. Cette petite ville perchée des Marches a en effet été le théâtre historique de deux moments critiques dans l'histoire de la modernité : dans la deuxième moitié du XVe siècle, le passage d'une civilisation à une autre s'y matérialise grâce à la politique urbaine du Duc de Montefeltro ; puis dans la deuxième moitié du XXe siècle, l'œuvre au long cours que Giancarlo De Carlo y réalise, tisse un rapport singulier avec les traces du passé et pose les bases du modèle économique et culturel actuel.

Aujourd'hui la ville doit affronter plusieurs enjeux en tension : vieillissement de la population vs expansion de l'université ; adaptation du cadre bâti aux changements climatiques vs mise à jour du plan de gestion et de conservation du site Unesco (1998) ; déconnexion de la ville des axes de transport vs attractivité touristique ; déprise agricole et/ou industrielle vs volonté d'autonomie régionale...

Directement liés aux héritages complexes de plusieurs « modernités » superposées, ces paradoxes soulèvent des questions multiples, qui sont de véritables « territoires » de projet face aux enjeux contemporains : ainsi des thèmes de réflexion transversaux peuvent émerger concernant, entre autres, la relation entre architecture et territoire, la place de la transformation dans la relation déconstruction/création, le rapport du projet à l'histoire, la place des usages et la dimension du collectif, la notion de l'architecte auteur et les implications politiques du projet, les tensions entre autonomie et hétéronomie de l'architecture, etc.

Ces questions (ou d'autres qui seront amenées par le groupe) seront saisies au travers de l'analyse d'écrits et d'un **voyage collectif à Urbino**, d'une durée d'une semaine, permettant de construire une base de réflexion théorique et méthodologique commune. Les étudiants seront ensuite amenés à se positionner et à construire une démarche intellectuelle et projectuelle sur des situations choisies librement dans le site d'Urbino ou dans des sites « analogues » touchés par des problématiques similaires.

Ce PFE s'inscrit dans le cadre du projet d'exposition qui aura lieu à l'automne 2025, à l'occasion de l'hommage organisé à l'Ensa de Belleville pour les 20 ans de la disparition de Giancarlo De Carlo et bénéficiera de l'apport de différentes contributions théoriques et pratiques internes et externes à l'EnsaPB.

Bibliographie

- André Corboz, Aptitudes territoriales, dixit.net, 2023 (conférence donnée à Urbino, ILAUD 1993)
- Emmanuel Bonnet, Diego Landivar et Alexandre Monnin, Héritage et fermeture, Paris, Divergences, 2021.
- Alexandre Monnin, Politiser le renoncement, Paris, Divergences, 2023.
- Jeremy Till, Architecture Depends, 2009, MIT Press
- Jane Hutton, Reciprocal Landscapes: Stories of Material Movements, London, Routledge, 2019.
- Giancarlo De Carlo, L'architecture est trop sérieuse pour être laissée aux architectes, Editions Conférences, 2022.
- Giancarlo De Carlo, Pierluigi Nicolini, Conversazione su Urbino, Lotus Booklet, 2018.
- Giancarlo De Carlo, Franco Bunçuga, Architecture et liberté, Editions du Linteau, 2004

-Giancarlo De Carlo, Urbino. La storia di una città e il piano della sua evoluzione urbanistica, Marsilio Editore, Padova, 1966 (version anglaise : Urbino, the History of a City and Plans for its Development, Cambridge, Usa, Mit Press, 1970).

Disciplines

- **Théorie et pratique du projet architectural**

- Conception et mise en forme
- Structures, enveloppes, détails d'architecture
- Insertion dans l'environnement urbain et paysager
- Réflexions sur les pratiques

- **Théorie et pratique du projet urbain**

- Processus et savoirs
- Approches paysagères, environnementales et territoriales



Projet de Fin d'Études semestre 1 Paris, la ville oubliée

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code	PFE S1
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	oui		

Responsable : M. Pangalos

Thématiques

« Toute ville véritable est pour nous un être imaginaire. Celles qui ne se laissent pas reconstruire dans l'imaginaire sont des villes inhabitables »,
(Ladrier Jean, Vie sociale et destinée, Ed. Duclos, Gembloux, 1973)

Tous les regards sont tournés vers la banlieue. Vastes territoires de l'urbanisation, eldorado de la promotion privée qui s'impose comme l'unique vecteur du développement de l'espace bâti. Les architectes et urbanistes s'y intéressent. Ils ont raison. Il y a urgence. Mais que se passe-t-il au centre de Paris ? Comme l'avenir du centre-ville se dessine-t-il ?

C'est comme si notre regard sur Paris est rassasié, comme si la ville n'est plus que du patrimoine bâti à préserver et à valoriser. Sous la pression des besoins de logements, sans doute réels, la ville se résidentialise et l'espace public se privatise. L'état vend sa propriété et se résigne de plus en plus à ne pas revendiquer les emprises de territoire public qui assurent sa représentation dans notre société. Les petits projets d'équipements sont conçus tels des services accompagnant la résidentialisation. Les grands projets sont dépourvus de vision nouvelle et peinent à transformer la ville. Nous constatons aujourd'hui un manque de volonté du politique qui ne parie que sur la mise à disposition de fonciers nouveaux pour développer les futurs quartiers sur des modèles urbains classiques et rassurants pour les investisseurs.

Nous pourrions alors nous interroger si cette ville qui se dessine correspond au seul potentiel de Paris : une ville qui ne procure plus d'étonnements, qui évite soigneusement toute surprise.

Une ville n'est pas uniquement des terrains à bâtir. Davantage qu'un processus de remplissage du rare 'vide' existant, le défi serait d'initialiser un nouveau processus d'interrogation du 'plein'.

Objectifs pédagogiques

« Ne pas trouver son chemin dans une ville, ça signifie pas grand-chose. Mais s'égarer dans une ville comme on s'égare dans une forêt demande toute une éducation »,

(Benjamin Walter, Enfance berlinoise, in Sens Unique, p. 22. Les Lettres nouvelles, 1978)

Quels programmes, quels lieux redéfiniront le nouveau potentiel parisien ?

Loin de l'utopie facile, l'objectif de notre travail ici sera d'exploiter le potentiel narratif de l'architecture et sa capacité prospective : Chercher des Configurations, situations imaginées ou préexistantes qui offrent le potentiel d'être détournés réévalués...

A la manière d'un voyage dans une « ville étrangère » que l'on découvre pour la première fois, nous établirons une série de grilles de lectures permettant à l'étudiant de s'égarer dans le territoire parisien et l'explorer à la recherche des lieux nouveaux qui pourtant ont toujours été là. L'objectif est de permettre à l'étudiant d'identifier des enjeux, construire un cadre de réflexion et définir l'intervention qui sera développée dans le cadre du projet.

Contenu

Modalités

Une première étape d'exploration sera conduite en groupe de 2 étudiants ou bien individuellement (selon le nombre des étudiants) Elle aboutira à un rendu présenté au collectif afin de constituer un corpus de connaissances partagées. Par la suite, chaque étudiant développera un projet individuel.

Le PFE est le lieu d'expérimentation et de cohérence. Les étudiants doivent y acquérir une indépendance intellectuelle et conceptuelle, être en mesure de formuler clairement les problématiques traitées dans leur travail, pouvoir mettre en place leurs propres méthodes d'exploration, identifier le questionnement ouvrant le débat au-delà de leur sujet initial et spatialiser dans un projet maîtrisé une proposition concrète.

Disciplines

- **Théorie et pratique du projet architectural**
 - Conception et mise en forme
 - Structures, enveloppes, détails d'architecture
 - Insertion dans l'environnement urbain et paysager
 - Réflexions sur les pratiques
- **Théorie et pratique du projet urbain**
 - Processus et savoirs
 - Approches paysagères, environnementales et territoriales

Contacts administratifs

Responsable du cycle Master :

Annie Ludosky

01 53 38 50 23

annie.ludosky@paris-belleville.archi.fr

Directeur des études

Alexis Markovics

Alexis.markovics@paris-belleville.archi.fr

